

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi :
9h00 - 12h00
13h00 - 17h00





Habitat Inclusif

Pôle Hébergement



Siège Social

18 rue du Colonel Denfert
71100 CHALON-SUR-SAONE

www.pep71.org  

HI

1 rue de Lyon
71100 CHALON SUR SAONE
06.28.71.13.07
habitat-inclusif@pep71.org

À qui s'adresse l'HI?

Public adulte en situation de handicap psychique avec ouverture possible à :

- Un public concerné par une maladie neuro dégénérative
- Un public adulte avec des troubles du spectre autistique

Mais, tous disposant d'une capacité de vivre en logement autonome.

Le coordinateur du dispositif

Il accueille, organise et facilite l'insertion de la personne dans son nouvel environnement.

Il met en œuvre le partenariat et sollicite les services du territoire pour la mise en œuvre des prestations répondant aux besoins et souhaits de la personne (aide à domicile, portage de repas, SAVS, SAMSAH...).

Comment fonctionne l'HI ?

- 1- Prise de contact avec le coordinateur
- 2 -Transmission d'un dossier d'admission
- 3 - Etude du dossier par la commission d'admission

Si avis favorable et place disponible, signature d'un contrat d'habitation.

Mise en place des prestations en fonction des besoins du résident :

- Veille et sécurisation à domicile,
- Soutien à l'autonomie,
- Soutien à la convivialité,
- Facilitation de l'exercice de la citoyenneté
- Évaluation annuelle du parcours et soutien à la construction d'un projet d'évolution du mode d'hébergement (accès à un logement autonome, maison relais, intermédiation locative...)

Qu'est ce que l'HI?

L'habitat inclusif est un dispositif de huit logements regroupés sur un même site. C'est une offre intermédiaire entre le logement autonome et l'hébergement en établissement.

Il permet la mise à disposition de logements indépendants complétés par des espaces communs utilisés ou non par le locataire.

Il répond aux besoins de logement, d'aide et d'accompagnement de la personne tout en favorisant son insertion active dans la vie du quartier.

Il se fonde sur le libre choix de la personne en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale.

C'est un dispositif tremplin, il est une étape dans le parcours résidentiel de la personne.

Logements Type T1 bis d'une surface d'environ 30m² ouvrant droit à l'APL.

Le résident s'acquittera d'une redevance mensuelle comprenant le loyer principal + les charges (eau, électricité, chauffage...).